

Conditions Générales du Tirage au Sort Beyond Doubt

1. ORGANISATEUR ET PRIX

L'organisateur du tirage au sort pour gagner deux places sur la liste d'invités de l'événement **Beyond Doubt** ainsi qu'une « seeding box » est **SNIPES SE**, Schanzenstraße 41, 51063 Cologne, Allemagne (ci-après dénommé « l'Organisateur » ou « SNIPES »). SNIPES est le seul organisateur de ce concours. Instagram, la société Meta et ses filiales ne parrainent ni n'approuvent ce concours et ne sont en aucun cas associées à celui-ci. Instagram, la société Meta et ses filiales ne sont en aucun cas responsables des activités liées à ce tirage au sort. Le prix à gagner comprend **deux places sur la liste d'invités de Beyond Doubt** ainsi qu'une **seeding box**.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer les personnes physiques âgées d'au moins **16 ans** et résidant en **Europe**. Le concours se déroule **du 14 novembre 2025 à 20h00 au 18 novembre 2025 à 12h00**. La participation est gratuite et indépendante de tout achat de biens ou de services. En accomplissant les actions décrites à la section 3, le participant accepte les présentes conditions générales de participation. Les gagnants sont responsables de l'exactitude des données et coordonnées fournies. En cas de non-respect des conditions, SNIPES se réserve le droit d'exclure les personnes concernées du concours et de leur interdire la participation à d'autres tirages au sort.

Les **employés du groupe SNIPES** sont exclus de la participation.

3. PARTICIPATION

Le tirage au sort se déroule **du 14 novembre 2025 à 20h00 au 18 novembre 2025 à 12h00** sur le compte Instagram **@snipes**

(<https://www.instagram.com/snipes/channel/>), copublié sur le compte français **@snipes_france** (https://www.instagram.com/snipes_france/?hl=fr).

Pour participer, il suffit **d'aimer la publication** et de **commenter** en mentionnant l'ami que l'on souhaite emmener à *Beyond Doubt*.

Un **seul gagnant** sera tiré au sort et remportera les deux places sur la liste d'invités ainsi que la *seeding box*.

SNIPES peut exclure les participants qui tentent de manipuler le concours (par exemple, en utilisant plusieurs comptes Instagram) ou des systèmes automatisés permettant de publier plusieurs commentaires.

Les participants dont les commentaires contiennent un langage offensant, discriminatoire ou inapproprié, ou portent atteinte aux droits d'auteur ou aux droits moraux de tiers, seront également exclus.

Le concours se termine le **18 novembre 2025 à 12h00**.

4. TIRAGE ET ANNONCE DES GAGNANTS

Parmi les participants remplissant toutes les conditions des sections 2 et 3, **quatre gagnants** seront tirés au sort de manière aléatoire.

Les gagnants seront informés **au plus tard le 18 novembre 2025 à 15h00** par message privé sur Instagram via le compte **@snipes**.

Pour réclamer leur prix, les gagnants doivent communiquer à SNIPES, **dans un délai de trois heures après la réception du message**, leurs **nom, prénom, adresse et date de naissance**, ainsi que ceux de leur **invité (+1)**. À défaut, SNIPES se réserve le droit de désigner un nouveau gagnant.

5. ANNULATION

SNIPES se réserve le droit d'annuler le concours à tout moment et sans préavis pour des raisons importantes, notamment techniques ou juridiques, rendant impossible le bon déroulement du concours. La responsabilité de SNIPES envers les participants est exclue à cet égard. Si l'annulation résulte d'un comportement intentionnel d'un participant, SNIPES pourra réclamer des dommages-intérêts pour le préjudice subi.

6. RESPONSABILITÉ

SNIPES s'efforce en permanence de fournir des informations exactes et à jour. Malgré le plus grand soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité du contenu des sites ou des présentes conditions.

La responsabilité de SNIPES est exclue dans la mesure permise par la loi, sauf en cas de dommages corporels, de décès ou d'atteinte à la santé. SNIPES n'est pas responsable d'une utilisation inappropriée du prix par le gagnant ni du non-respect des conditions de participation.

SNIPES dégage **Instagram** et les entreprises associées de toute réclamation de tiers pouvant découler de ce concours.

7. DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET PROTECTION DES DONNÉES

Si certaines dispositions des présentes conditions s'avéraient nulles, cela n'affecterait pas la validité des autres clauses.

Tout recours juridique est exclu. Aucune compensation financière, modification ou échange du prix n'est possible. Le droit de participation n'est pas transférable.

Les présentes conditions et la relation juridique entre les participants et SNIPES sont exclusivement régies par le **droit allemand**.

Conformément à l'article 13 du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, le responsable du traitement des données est : **Snipes SE**, Schanzenstr. 41, 51063 Cologne, Allemagne.

Délégué à la protection des données :
Martin Hölscher, même adresse, e-mail : privacy@snipes.com

Les données suivantes sont collectées : **nom, prénom, nom d'utilisateur, adresse e-mail, adresse postale, date de naissance**.

Elles sont traitées dans le but de contacter les gagnants, d'organiser la remise du prix et l'expédition par SNIPES ou par des tiers mandatés.

Base juridique du traitement : article 6, paragraphe 1 du RGPD.

Les données seront supprimées **deux semaines après l'envoi du prix**, sauf en cas d'enregistrements vidéo réalisés lors de l'événement.

Les participants disposent d'un **droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition** (articles 15 à 21 du RGPD), ainsi que d'un droit de recours auprès de l'autorité compétente : **Landesbeauftragte für Datenschutz und Informationsfreiheit Nordrhein-Westfalen**, Kavalleriestr. 2–4, 40213 Düsseldorf, Allemagne.

Aucune décision automatisée n'est prise concernant le traitement des données personnelles.